

Premier avis sur votre projet

Piscine privée extérieure - zone UC1 - parcelle 64024000BZ0522

Ce document aide à préparer le projet. Il ne constitue ni une autorisation de travaux ni un avis de conformité. Seule la mairie peut confirmer la règle applicable et autoriser les travaux.

VOTRE PREMIER AVIS

Les points vérifiés sont dans les clous

Aucun blocage n'apparaît dans les 4 contrôles réalisés sur ce projet.



4 points passent

Terrain et projet

Type de projet

Piscine privée extérieure

Zone du PLU

UC1

Terrain

64024000BZ0522

Surface cadastrale

449 m²

Origine des informations Exemple fictif sur un vrai terrain

Repérage de la parcelle



Vue aérienne IGN - Photographies aériennes © IGN — Géoplateforme. Contour jaune : terrain sélectionné. Cette image aide à reconnaître le lieu ; elle ne certifie pas les limites de propriété.

Informations utilisées

Information	Valeur utilisée
Bâtiment ou dalle retiré avant les travaux	Non
Distance la plus courte avec les voisins	3 m
Distance la plus courte avec la rue	3 m
Division du terrain prévue	Non
Jardin en sol naturel avant les travaux	230 m ²
Sol naturel pris par tous les travaux	30 m ²
Clôture ou portail créé ou modifié	Non
Couverture ou abri prévu	Non
Local technique créé ou modifié	Non
Plage ou terrasse créée ou modifiée	Non
Terrassement important ou soutènement prévu	Non
Emplacements de construction imposés par un plan spécial	Non
Taille de la piscine	20 m ²
Surface totale du terrain concerné	449 m ²
Terrain existant dans ses limites actuelles le 9 juillet 2022	Oui

Détail des 4 points examinés

1 Place disponible au sol

[Dans les clous](#)

Terrain : 449 m² ; plafond UC9 des nouvelles constructions : 107.35 m² ; piscine : 20 m² ; place restante selon ce plafond : 87.35 m².

- Calcul effectué sur les hypothèses explicites du scénario d'essai.
- Le terrain est déclaré dans la même configuration qu'avant le 9 juillet 2022. UC9 formule alors le plafond pour les nouvelles constructions ; l'existant n'est pas soustrait dans ce calcul.
- Comparaison partielle : les autres contraintes et la conformité globale restent à examiner.

Chiffres et réponses utilisés	Origine
Surface de l'assiette du projet : 449 m ²	Hypothèse d'essai
Surface du bassin : 20 m ²	Hypothèse d'essai

Ce que Typolu a vérifié : Terrain UC homogène et identifié, hors plan spécial, division en cours et majoration particulière ; application littérale des deux branches de l'article UC9.

Textes utilisés

UC — article 9	PDF p. 54 - imprimée p. 50
UC — article 9, plans de masse	PDF p. 55 - imprimée p. 51
Définition de l'emprise au sol	PDF p. 8 - imprimée p. 4
Définition du terrain d'assiette	PDF p. 12 - imprimée p. 8

2 Bassin et limites des voies

Dans les clous

3 m ≥ 2 m

- Calcul effectué sur les hypothèses explicites du scénario d'essai.
- Comparaison partielle : les autres contraintes et la conformité globale restent à examiner.

Chiffres et réponses utilisés

Origine

Distance du bassin aux voies et emprises publiques : 3 m

Hypothèse d'essai

Ce que Typolu a vérifié : Bassin d'une piscine privée extérieure, hors adaptation particulière.**Textes utilisés**

DC — article 6	PDF p. 16 - imprimée p. 12
DC — article 6, suite	PDF p. 17 - imprimée p. 13
Définition des voies et emprises publiques	PDF p. 12 - imprimée p. 8

3 Bassin et limites avec les voisins

Dans les clous

3 m ≥ 2 m

- Calcul effectué sur les hypothèses explicites du scénario d'essai.
- Comparaison partielle : les autres contraintes et la conformité globale restent à examiner.

Chiffres et réponses utilisés

Origine

Distance du bassin aux limites séparatives : 3 m

Hypothèse d'essai

Ce que Typolu a vérifié : Bassin d'une piscine privée extérieure, limites qualifiées, hors division et adaptation particulière.**Textes utilisés**

DC — article 7	PDF p. 17 - imprimée p. 13
Définition du recul R2	PDF p. 11 - imprimée p. 7
Définition du terrain d'assiette	PDF p. 12 - imprimée p. 8
UC — article 7, secteur UC2	PDF p. 53 - imprimée p. 49

4 Jardin en sol naturel après travaux

Dans les clous

Après travaux : $230 - 30 = 200 \text{ m}^2$; minimum : $449 \times 40 \% = 179.6 \text{ m}^2$.

- Calcul effectué sur les hypothèses explicites du scénario d'essai.
- Comparaison partielle : les autres contraintes et la conformité globale restent à examiner.

Chiffres et réponses utilisés

Origine

Surface de l'assiette du projet : 449 m^2

Hypothèse d'essai

Pleine terre avant travaux : 230 m^2

Hypothèse d'essai

Pleine terre supprimée par tous les travaux : 30 m^2

Hypothèse d'essai

Ce que Typolu a vérifié : Assiette UC homogène ; coefficient initial au moins égal au seuil de zone ; hors plan spécial, division et démolition préalable.

Textes utilisés

UC — article 13

PDF p. 56 - imprimée p. 52

DC — article 13

PDF p. 23 - imprimée p. 19

Définition de la pleine terre

PDF p. 11 - imprimée p. 7

Définition du terrain d'assiette

PDF p. 12 - imprimée p. 8

Limites de ce premier avis

- Quatre comparaisons partielles ; aucun avis global de conformité ni autorisation de travaux.
- Les distances sont déclarées depuis le bassin entier. Le repère cartographique ne mesure ni reculs ni emprise.
- La V1 utilise le terrain sélectionné et les valeurs renseignées. Le repère est facultatif ; sans repère, aucun emplacement des travaux n'est supposé. Le dessin du bassin est réservé à une évolution ultérieure.
- Les caractéristiques de projet sont des hypothèses de démonstration ou des déclarations ; elles ne sont pas certifiées par le cadastre.
- Les locaux techniques, couvertures, clôtures, terrasses, terrassements et autres ouvrages associés sont signalés mais ne sont pas encore contrôlés.
- Les particularités géographiques pertinentes sont détectées dans les cinq couches PLU chargées ; leur présence ne constitue pas une règle calculée.
- Le contrôle d'emprise applique les deux branches littérales de UC9 ; l'historique du terrain reste déclaré et les plans de masse ou majorations ne sont pas calculés.
- Les risques et servitudes hors couches chargées, les OAP et le zonage pluvial ne sont pas intégralement contrôlés.
- Le calcul numérique de jardin en sol naturel ne valide pas le traitement paysager exigé par le texte.
- La procédure administrative et l'actualité exhaustive des actes applicables restent à vérifier séparément.

Lecture et tests internes Typolu ; aucune validation par la Ville.

Pièces réglementaires citées

PLU Anglet — règlement M7 du 7 décembre 2024

doc-cf958c5bec8594e82509 - empreinte SHA-256 : cf958c5bec8594e8 250956606fd095d1 9d042b32da8b9dff 567c57a1fe814d24

Identifiant, versions et provenance

Identifiant de l'analyse	24f69c9aa4b27677 c3d9dd90cb4b988f aa1a9ca819015832 de70e55acab2376f
Moteur de règles	controles-travaux-0.9.0
Version des règles	404a65cdbfd77e9c 28e9e80484a31b94 7f8769668e057af7 97a95e88b62b9db9
Version du contexte	369ca975a38cade8 070f684d30674d1e dcb9c9960fc08b26d 31f38f63e9838204
Jeu territorial	fb499445e808ebac b2e5e1b6f82832ea 9f109ea7b2d68b3d b979652ac92446e6
Cadastre	Cadastre Etalab / DGFIP - 2026-06-01 - Licence Ouverte / Open Licence
PLU	Lot GPU 64024_PLU_20241207 fourni dans le projet - M7 — 7 décembre 2024 - Cinq couches du lot PLU ; couverture SUP complète non établie
Adresses	Base Adresse Nationale — extrait Anglet - 2026-09-09

Ce récapitulatif a été produit depuis le résultat enregistré par Typolu. Son identifiant permet de retrouver exactement les réponses et calculs utilisés.